

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 29-468-1935 promulguant dans la colonie le décret du 6 novembre 1935 portant réglementation de l'assistance judiciaire à la cote française des Somalis,

n° 29-468-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 novembre 1935

Numéro JO

n° 468 du 30/11/1935

Date du numéro

30 novembre 1935

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** décret du novembre 1925, portant réglementation de l'assistance judiciaire à la Côte française des Somalis, inséré au Tournai officiel de la République française du 8 novembre 1935,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— promulguant à la cote française de Somalis le décret du 6 novembre 1935 susvisé, portant réglementation de l'assistance judiciaire à la cote française des Somalis,

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera.

SILVESTRE.